



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Gestion axée sur les résultats (GAR/RBM)

Gérer, être responsable des résultats

BSP/RBM/2013/1 REV.7

Paris, novembre 2013

Original : anglais

Directives pour la formulation des niveaux du 37 C/5 (exercice quadriennal 2014-2017) (Grand programme au Groupement de Résultat du C/5 et de la cible du PAC /CAP)

Ces directives ont été élaborées afin d'aider les responsables à formuler l'information pour les niveaux du 37 C/5 (2014-2017) – Grand programme au Groupement de Résultat du C/5 et de la cible PAC/CAP (niveaux 1 à 4) ainsi que pour le Sous-groupement Régional/Thématique (niveau 4bis). Elles fournissent des explications et des exemples concernant les informations requises dans le formulaire.

Bureau de la planification stratégique

La direction principale à suivre au sein de l'Organisation est stipulée dans les documents programmatiques de la Stratégie à moyen terme et du Programme et budget.

La Stratégie à moyen terme présente la vision stratégique et le cadre programmatique de l'action de l'UNESCO pour huit années dans ses domaines de compétence. La feuille de route établie dans ce document se décline en deux documents de Programme et de budget consécutifs (C/5) auxquels sont associés quatre budgets biennaux. Le C/5 souligne l'action à remplir par l'Organisation pour quatre années au niveau global et national pour les Grands programmes, la Direction, les Services liés aux programmes et les Services Internes.

Ces directives ont été élaborées afin d'assister les responsables à compléter dans SISTER l'information requise aux niveaux du Programme et du budget (37 C/5). Le 37 C/5, adopté lors de la 37^{ème} session de la Conférence générale, est aligné avec les priorités et les objectifs globaux et stratégiques plus vastes inscrits dans la Stratégie à moyen terme (37 C/4). SISTER comprend non seulement les informations du 37 C/5 comme révisées à la lumière du Plan de dépenses de 507 millions de dollars mais offre également des informations programmatiques supplémentaires telles les indicateurs de performance et de bases de départ associées ainsi que de cibles quantitatives et / ou qualitatives pour chaque résultat escompté du C/5.

Ces directives réfèrent également au niveau du Groupement de Résultat du C/5 (« 37 C/5 Result Grouping », niveau 4) et au Sous-groupement Régional/Thématique (« Regional/Thematic sub-Grouping », niveau 4bis). Le Groupement de Résultat du 37 C/5 correspond à un résultat escompté spécifique du C/5 comme révisées à la lumière du Plan de dépenses de 507 millions de dollars de l'Axe d'action/Institut de Catégorie 1/Chapitre auquel il est rattaché. Le deuxième niveau de Groupement (c.-à-d. Sous-groupement Régional/Thématique) est un niveau intermédiaire entre le Programme quadriennal et le niveau opérationnel : les activités du Programme ordinaire et les projets extrabudgétaires. C'est un niveau administratif qui est utilisé pour gérer et regrouper les Plans de travail en fonction des besoins des Secteurs/Bureaux/Services. Certains Grands programmes regroupent leurs Plans de travail par région, alors que d'autres les regroupent par thème ou par structure organisationnelle. Par conséquent, les Plans de travail sont regroupés par résultat escompté du C/5, permettant d'appliquer progressivement la Budgétisation axée sur les résultats (BAR/RBB), puis par région ou par thème.

Les différents niveaux détaillés dans ces directives correspondent aux éléments de programmes qui sont le Grand programme (MP), l'Axe d'action (MLA) et le Groupement de Résultat C/5 ;

Pour compléter le formulaire, le responsable peut accéder à SISTER à travers [DUO](#). Pour tout complément d'informations ou assistance, veuillez contacter sister@unesco.org.

Onglet Vue d'ensemble

Intitulé :

L'intitulé du Grand programme ou de l'Axe d'action/Institut de Catégorie 1/Chapitre doit correspondre à ceux définis dans le Programme quadriennal 2014-2017. L'intitulé doit faire ressortir l'objectif et l'idée maîtresse (le thème/le sujet) de façon **concise**, orientée vers l'action afin de refléter sa portée générale. L'intitulé des résultats escomptés du C/5 doit correspondre à ceux définis dans le Plan de dépenses de 507 millions de dollars.

Responsabilités :

Responsable (nom, prénom) :

Le responsable est la personne qui devra répondre de la programmation et de la mise en œuvre de l'élément.

Suppléant (nom, prénom) :

Le suppléant seconde le responsable et, en l'absence de ce dernier, assume ses fonctions. Remarque : cette personne peut avoir un rang hiérarchique plus élevé que le responsable.

Assistant (nom, prénom) :

La personne désignée sera en mesure de saisir les informations à la place de la personne responsable. Ce rôle n'implique pas de responsabilité à contrario du suppléant.

Remarque : la personne désignée ne pourra pas effectuer des actions relatives au cycle de validation (c.-à-d. demander validation, valider ou invalider).

Unité mettant en œuvre :

Sélectionner au moyen du menu déroulant le Bureau hors Siège, l'Institut de Catégorie 1 ou la Division du Siège responsable de la mise en œuvre de l'élément concerné (correspondant à l'acronyme en trois lettres de cette entité).

Unité(s) mettant en œuvre associée(s) (s'il y a lieu) :

Sélectionner au moyen du menu déroulant tout autre Bureau hors Siège, l'Institut de Catégorie 1 ou la Division du Siège impliqué dans la mise en œuvre. Ce champ souligne la collaboration entre différentes entités de l'UNESCO.

Place dans l'Arbre C/5 :

Axe d'action (MLA)/Institut de Catégorie 1/Chapitre :

Chaque Grand programme est composé de plusieurs Axes d'action, mettant en exergue le lien entre la Stratégie à moyen terme et le Programme quadriennal. Sélectionner au moyen du menu déroulant le Titre/Grand programme/sous-Titre auquel est rattachée l'Axe d'action/Institut de Catégorie 1 [ou du Chapitre pour la Direction, les Services liés au programme et les Services Internes] (par exemple, « Part II.A. I. Education » ou « Part I. General Policy and Direction »). Veuillez-vous référer aux Grands programmes et Titres/sous-Titres détaillés dans le 37 C/5.

Groupement de Résultat du 37 C/5 :

Une fois que le Titre/Grand programme/sous-Titre a été identifié, sélectionner le titre de l'Axe d'action/Institut de Catégorie 1 [ou du Chapitre pour la Direction, les Services liés au programme et les services Internes] du 37 C/5 auquel le Groupement de Résultat du 37 C/5 contribue (par exemple, « Axe d'action 2 de CLT : Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et l'avènement d'industries culturelles et créatives »).

Sous-groupement Régionale/Thématique :

Ensuite, sélectionné le titre du Groupement de Résultat du 37 C/5 auquel le **Sous-groupement Régionale/Thématique** contribue.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le bureau exécutif du Secteur ou du Bureau/Service concerné.

Présentation globale :

Pour les Grands programmes, la présentation globale donne une vue d'ensemble de la situation globale dans chacun des domaines de compétence de l'UNESCO, soulignant les défis rencontrés et les priorités principales de programme proposées afin d'y répondre. Elle inclut également la contribution des Instituts de Catégorie 1 à cet effort, comme instruments essentiels pour la mise en œuvre. Elle souligne le pilier fondamental de chaque Grand programme, introduisant la stratégie des priorités de chaque Grand programme. Elle décrit la structure du Grand programme afin de mettre

l'accent sur sa contribution vis-à-vis des Objectifs primordiaux et Objectifs stratégique(s) de la Stratégie à moyen terme. Elle présente le plan d'action des Grands programmes, explicitant la façon dont ils ont l'intention de répondre aux objectifs principaux de chaque Axe d'action/Institut de Catégorie 1 et présente les thèmes qui requièrent une action ferme dans ces domaines spécifiques afin de répondre aux défis identifiés. Elle montre comment le Grand programme va construire sur les réalisations précédentes, soulignant la continuité de son travail. Elle met en avant la façon dont le Grand programme va collaborer avec ses partenaires, y compris la coopération Sud-Sud et Nord Sud-Sud.

Pour la Direction, les Services liés au programme et les Service Internes, la présentation globale indique les responsabilités principales, les actions à entreprendre et les domaines dans lesquels un effort accru est demandé.

Onglet Informations sur les Résultats

Lien au(x) Objectif(s) primordial(x) du C/4 :

Dans la Stratégie à moyen terme, deux objectifs primordiaux (OO) intéressant l'ensemble de l'Organisation ont été définis afin de répondre aux défis mondiaux les plus importants dans les domaines propres à l'UNESCO et de délimiter les champs d'action dans lesquels l'UNESCO a un profil unique. Afin de respecter la chaîne des résultats entre la Stratégie à moyen terme et le Programme quadriennal, le responsable doit spécifier au niveau de l'Axe d'action/Institut de Catégorie 1 sa contribution à un ou plusieurs objectif(s) primordial(iaux) de la Stratégie à moyen terme.

Remarque : l'information sera automatiquement affichée au niveau du Grand programme afin de donner une vue d'ensemble complète de celui-ci.

Lien au(x) Objectif(s) stratégique(s) du C/4 :

Dans la Stratégie à moyen terme, neuf objectifs stratégiques (SO) traduisent les objectifs primordiaux en des termes programmatiques et thématiques, combinant à la fois des réponses intra et intersectorielles sectorielles aux défis mondiaux identifiés. Chaque OS établit un lien entre les tâches normatives et opérationnelles. Afin de respecter la chaîne des résultats entre la Stratégie à moyen terme et le Programme quadriennal, le responsable doit être spécifié au niveau de l'Axe d'action/Institut de Catégorie 1 sa contribution à un ou plusieurs o objectif(s) stratégique(s) de la Stratégie à moyen terme.

Remarque : l'information sera automatiquement affichée au niveau du Grand programme afin de donner une vue d'ensemble complète de celui-ci.

Contribution au(x) Objectif(s) stratégique(s) du C/4 :

Afin de respecter la chaîne des résultats entre la Stratégie à moyen terme et le Programme quadriennal, le responsable doit spécifier ici comment ce résultat escompté du C/5 contribuera à l'obtention des Objectif(s) stratégique(s) du C/4 sélectionnés.

Lien au Cadre du Résultat du C/5 :

En ce qui concerne **les Instituts de Catégorie 1 dépendant des Grands programmes ED et SC**, les responsables doivent sélectionner le(s) **Groupe(s) de Résultat du 37 C/5 (« 37 C/5 Result Grouping »)** spécifique(s) à ED ou SC au(x)quel(s) l'Institut de Catégorie 1 contribue. Puis les responsables doivent sélectionner le(s) indicateur(s) de performance pertinent ainsi que les produits et le(s) indicateur(s) de performance associés.

Sous-groupe(s) Régionale/Thématique (s'il y a lieu) :

Une fois que le Groupe(s) de Résultat du C/5 (« C/5 Result Grouping ») pertinent a été identifié, le responsable du Sous-groupe(s) Régionale/Thématique doit désélectionner l'indicateur(s) de

performance ainsi que les produits et le(s) indicateur(s) de performance associés pertinents auxquels le Sous-groupement Régionale/Thématique ne contribue pas.

Remarque : le résultat escompté du C/5, ainsi que les indicateur(s) de performance et les produits associés et leur(s) indicateur(s) de performance, auxquels le Sous-groupement est lié seront affichés automatiquement ici.

Ces liens permettent d'avoir une **Chaîne de Résultats** séquentielle (sans hiatus) depuis les Objectifs stratégiques (37 C/4), au niveau stratégique (37 C/5) puis jusqu'au niveau opérationnel (Plan de travail). On peut ainsi s'assurer que les résultats escomptés du C/5 et Sous-groupements (« Groupings ») se rattachent et contribuent directement aux Objectifs stratégiques approuvés par la Conférence générale, ce qui facilitera l'établissement de rapports. Ce lien établi entre les résultats escomptés aux différents niveaux du programme assure que l'Organisation consacre ses ressources sur l'obtention des résultats escomptés définis aux plus hauts niveaux.

Cadres du Résultat du C/5 de la Priorité globale Afrique et/ou de la Priorité globale Egalité des genres (s'il y a lieu) :

En conformité avec la Stratégie à moyen-terme (37 C/4) l'Organisation accorde une priorité globale à l'Afrique et à l'Egalité des genres. Concernant la Priorité Afrique, 6 projets phares (« flagships ») ont été définies pour mise en œuvre pas les Grands programmes. En ce qui concerne la priorité globale Egalité des genres, en conformité avec le Plan d'action en faveur de l'Egalité des genres pour 2014-2021, chaque Grand programme a identifié une stratégie afin de généraliser la perspective et l'approche selon les genres dans tous ses programmes.

Pour chaque Grand Programme, des résultats escomptés du C/5 spécifiques, accompagnés d'indicateurs de performance, de bases de départ associées et de cibles quantitatives et / ou qualitatives ainsi que des produits et leurs indicateur(s) de performance ont été définis pour ces deux priorités globales. Veuillez-vous reporter au Cadre de Résultat.

Les cadres d'actions internationaux :

Les cadres d'actions internationaux traitent des initiatives entreprises par les Nations Unies tels les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), les conférences et conventions internationales, et les Décennies ou Années des Nations Unies. Il est important de déterminer la façon dont l'UNESCO se conforme à de telles priorités internationales, y donne suite, s'y associe ou contribue à leur mise en œuvre. Pour les objectifs de développement convenus au niveau international, vous pouvez vous référer à la liste fournie pour chaque Grand programme dans le C/5.

La contribution au cadre d'action international doit être spécifiée au niveau de l'Axe d'action/Institut de Catégorie 1. Cette information sera automatiquement affichée au niveau du Grand programme afin de donner une vue d'ensemble complète du Grand programme.

Stratégie de mise en œuvre (y compris justification / identification des besoins, modalités d'action, groupes cibles et la logique d'intervention) :

Concernant le **Groupe de Résultat du 37 C/5 (« 37 C/5 Result Grouping »)**, la Stratégie de mise en œuvre explicite comment le Secteur/Bureau/Service à l'intention d'obtenir ce résultat escompté du C/5, en d'autres termes, comment passer de la situation actuelle à celle qui est décrite dans le résultat escompté (« l'énoncé du résultat »). Elle affine la priorité programmatique pour chaque thématique, articule les actions à entreprendre afin de répondre aux défis identifiés. Elle montre comment le Secteur/Bureau/Service va construire sur les réalisations précédentes, soulignant la continuité de son travail.

Elle doit être orientée vers l'action et préciser :

- Contribution à l'obtention des Cadres d'actions internationaux ;

- les principaux besoins auxquels répondre et principaux problèmes à aborder ainsi que les bases de départ correspondantes ;
- les domaines où l'intervention de l'UNESCO est nécessaire avec un accent particulier sur les modalités de mise en œuvre requises afin de répondre à ces domaines ;
- La logique d'intervention : le raisonnement avec les hypothèses sous-jacentes et la séquence causale des livrables à entreprendre, des produits clés qui en découlent, du résultat escompté à obtenir et les mesures à prendre afin d'en assurer le suivi ainsi que du résultat escompté à long-terme dépassant le cadre temporel du quadrennium afin d'offrir une perspective d'ensemble. Autrement dit, préciser « Pourquoi & Comment » les produits clés vont mener au résultat escompté du C/5 ;
 - les bénéficiaires directs et les partenaires clés ainsi que leur rôle respectif ;
 - les conclusions d'une analyse de risque se rapportant à la mise en œuvre. Un événement non planifié peut avoir des répercussions positives ou négatives sur la mise en œuvre d'un programme. Les mesures correctives prévues afin d'en atténuer l'impact négatif d'une menace doivent être formulées (merci de vous référer au Manuel de la Gestion du Risque disponible à <http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001906/190604E.pdf>).
 - Clauses d'extinction et / ou stratégie de sortie ou de transition. Une clause d'extinction est un énoncé au sein d'un programme stipulant sa cessation à une date donnée à moins qu'il soit décidé explicitement de le renouveler. La stratégie de sortie ou de transition est un énoncé indiquant la façon dont vous avez l'intention de retirer graduellement le soutien externe afin que les partenaires (nationaux) prennent le relais ; et la façon dont vous modifierez les modalités de mise en œuvre. Une fois que les fondements du programme sont établis, la durabilité est menée par d'autres acteurs. L'UNESCO doit assurer une passation du programme en douceur, en faisant en sorte de transférer les compétences adéquates aux partenaires (nationaux), ou de renforcer les capacités à gérer le programme par exemple.

Concernant les **Instituts de Catégorie 1**, la Stratégie de mise en œuvre, souligne également l'action de l'Institut de Catégorie 1 et la manière dont-il contribuera aux réalisations des résultat(s) escompté(s) du C/5 des Grands programmes.

Remarque : l'information saisie au Groupement de Résultat du 37 C/5 (« 37 C/5 Result Grouping ») sera automatiquement affichée dans le champ de l'Axe d'action/Institut de Catégorie 1/Chapitre.

Concernant le **Sous-groupement Régionale/Thématique (« Regional/Thematic sub-Grouping »)** la stratégie de mise en œuvre devrait expliquer les spécificités de la contribution à l'obtention de ce résultat escompté du C/5 par cette région ou thématique.

Cadre de Résultat (résultat escompté du C/5 et produits clés) :

Le Cadre de résultat est conçu pour guider la planification/programmation, le suivi, l'établissement de rapports et l'évaluation à tous les niveaux de l'Organisation. Il fournit la logique interne, garantit sa cohérence propre favorisant ainsi sa qualité en reliant les produits au résultat qui doit être obtenus par la mise en œuvre. Pour les produits ainsi que le résultat, il fournit des indicateurs de performance et informations associées c.-à-d. la base de départ et les cibles quantitatives et / ou qualitatives qui permettent de mesurer à la fois les réalisations envers le résultat escompté : ou l'impact et de mesurer les produits générés : ou la performance.

Résultat escompté du C/5 :

Un résultat est un changement d'état ou de condition découlant d'un rapport de cause à effet. Il peut-être peut être intentionnel ou non, positif et/ou négatif. Un résultat escompté exprime le changement « souhaité » que l'on attend de la mise en œuvre. Il doit exprimer comment une situation donnée est censée différer de la situation actuelle. C'est pourquoi il doit mettre l'accent sur ce qui va changer et non sur ce qui doit être fait. Souvent, le résultat escompté a trait à l'utilisation des produits par les bénéficiaires directs ciblés.

Les énoncés de résultat doivent contenir le groupe bénéficiaire direct ainsi que le changement. Notamment, lorsqu'un groupe bénéficiaire direct spécifique est visé, cela devrait être reflété dans le résultat escompté (ou « énoncé du résultat ») et / ou dans le(s) indicateur(s) de performance et cibles associées.

La formulation du résultat doit respecter les critères dits « SMART » (« Spécifique (Specific), Mesurable (Measurable), Réalisable (Achievable), Pertinent (Relevant) et Assorti d'un délai (Time-bound) »). La performance dans l'obtention des résultats sera mesurée par des indicateurs à la fois quantitatifs et qualitatifs.

Le résultat est souvent formulé au passé puisqu'il décrit la situation à laquelle on aura abouti après les interventions.

Exemples :

- 1) Intégration par les États membres des éléments relatifs à l'éducation à la paix et aux droits de l'homme dans leurs politiques et pratiques éducatives.
- 2) Utilisation renforcée des réserves de biosphère comme lieux d'apprentissage pour un développement équitable et durable et la mitigation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.
- 3) Conception et mise en œuvre par les États membres de politiques publiques multipartites prenantes et inclusives dans le domaine de l'éducation physique, des sports et de la lutte contre le dopage.
- 4) Renforcement et utilisation des capacités nationales en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris les langues autochtones et en péril, par la mise en œuvre efficiente de la Convention de 2003.
- 5) Les institutions médiatiques pluralistes sont favorisées, y compris par l'adoption de politiques soucieuses de l'égalité des genres et par l'appui à des politiques et des pratiques consolidées visant les médias communautaires, les citoyens, notamment les jeunes, étant dotés de meilleures compétences grâce à une formation renforcée à la maîtrise des médias et de l'information.

N	Indicateur de performance (PI) (trois au maximum) :	Base de départ (B) :	Cible quantitative et / ou qualitative (T) :		
			2014-2015	2014-2017	CAP 2014-2015
1	<p>Un indicateur de performance est une unité de mesure située sur une échelle ou dans une dimension donnée. Les indicateurs de performance sont un moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un produit ou un effet dans l'intention de juger la performance d'un programme ou d'un investissement.</p> <p>Les indicateurs de performance de résultat escompté renvoient à ce que les bénéficiaires directs devraient faire différemment une fois l'intervention achevée.</p> <p>Les indicateurs de performance vous permettront de vous assurer que le résultat est mesurable. Ils permettent de déterminer dans quelles proportions les groupes bénéficiaires / cibles directs ont été atteints et donc donnent une idée sur le changement (ou niveau d'obtention) permettant d'apprécier le degré / niveau de la réalisation.</p> <p>Ex. « Nombre de pays soutenus ayant intégré l'éducation à la paix et aux droits de l'homme (citoyenneté mondiale) dans leurs politiques et programmes d'éducation » ou « % d'États membres du Réseau mondial des réserves de biosphère (WNBR) mettant en œuvre la nouvelle Stratégie du MAB (2015-2021) » ou « Adoption de politiques nationales de lutte contre le dopage en application de la Convention internationale contre le dopage dans le sport de 2005 » ou « Nombre de programmes de formation des enseignants intégrant la maîtrise des médias et de l'information, de politiques nationales initiés, et accrue d'associations de jeunes mettant en pratique la maîtrise des médias et de l'information ».</p> <p><u>Concernant le quatrième résultat</u> indiqué ci-dessus un</p>	<p>Données indiquant le point de départ ou le niveau de l'indicateur de performance au début et servant de point de référence en regard duquel les progrès ou les réalisations des résultats escomptés peuvent être appréciés.</p> <p><u>Concernant le dernier indicateur de performance</u> une base de départ associée pourrait être « 30 rapports par période de deux ans, dont 5 traitent des questions liées au genre ».</p>	<p>Cible : une mesure associée à un indicateur de performance à atteindre pendant une période déterminée avec les ressources disponibles (fin du quadriennium au niveau du C/5 ainsi que des Plans de travail).</p> <p>Les appréciations des valeurs des bases de départ et cibles associées aux indicateurs de performance permettent le suivi des progrès envers la réalisation des produits et résultats escomptés.</p> <p>Vous pouvez utiliser deux types de cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quantitatif fondé sur des statistiques, chiffres, pourcentages, fréquences, ratios. - Qualitatif visant à mesurer la qualité et qui est souvent fondé sur le jugement, la perception, l'opinion et le niveau de satisfaction. Usuellement défini à travers 2-3 critères spécifiques permettant d'apprécier la qualité de la cible atteinte. <p>Souvent, c'est une association de quantitatif et de qualitatif qui est précisée à travers la cible car sans données quantitatives, nous ne savons pas l'échelle et l'étendue et sans données qualitatives il n'y a pas le contexte à travers lequel interpréter les données quantitatives.</p> <p>Indicateur de référence : un point de référence ou norme en regard duquel les progrès ou les réalisations peuvent être appréciés.</p> <p><u>Concernant le dernier indicateur de performance</u> une cible quantitative associée</p>	<p>Indiquer les cibles susceptibles d'être atteintes grâce aux fonds extrabudgétaires mobilisés visés.</p> <p>Indiquer toujours « En plus » ou « supplémentaire » dans la formulation de la cible du PAC (CAP). <u>Concernant le dernier indicateur de performance</u> une cible PAC (CAP) associée pourrait être « 10 rapports supplémentaire dont 5 traitent des questions liées au genre et qui font état de politiques promouvant un accès et une participation équilibrés des deux genres à la vie culturelle ».</p>	

	indicateur de performance pourrait-être « Nombre de plans de sauvegarde développés et / ou mis en œuvre par les Etats membres » ou « Nombre de rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention à l'échelon national communiqués par les Etats parties et examinés par le Comité ».			pour 2017 pourrait-être « 105 » et une cible qualitative associée pourrait-être « dont 50 traitent des questions liées au genre et qui font état de politiques promouvant un accès et une participation équilibrés des deux genres à la vie culturelle ».	
2					
3					

Produit N°1 :

Ils correspondent aux produits, biens et services découlant d'une intervention de développement. Ils sont du ressort de l'Organisation et lui sont attribuable. Les produits peuvent inclure les changements résultant d'une intervention qui sont utiles à la réalisation des résultats escomptés. Ils peuvent être tangibles ou intangibles. Ils sont le premier effet de l'intervention qui contribue à l'obtention du résultat. En général, les produits peuvent être considérés comme une nouvelle connaissance ou des compétences que l'Organisation développe et dissémine.

Veillez lister ici les produits escomptés **clés** découlant des interventions de l'Organisation qui conduiront ou inciteront le résultat ou le changement auprès des bénéficiaires directs. Cela permettra de spécifier davantage les résultats escomptés d'une part, qui dépendent de l'action des bénéficiaires / groupes cibles directs (ex. Etats membres) et les produits escomptés **clés** d'autre part qui dépendent de l'Organisation.

Au regard des domaines d'expertise de l'UNESCO et de ces cinq fonctions, la majorité des activités, projets, programmes impliquent les produits **clés** suivants :

- Sensibilisation accrue ;
- Connaissances développées, Grande conférence organisée (ex. CONFINTEA), Rapports mondiaux produits (ex. Rapport mondial de suivi sur l'EPT (GMR)) ;
- Capacités et compétences renforcées ;
- Assistance technique/Conseils politiques fournis ;
- Partenariats et réseaux créés, renforcés ou soutenus ;
- Analyse, suivi et étude comparative des politiques assurées.

Concernant le quatrième résultat indiqué ci-dessus un produit pourrait-être :

- 1) Sensibilisation accrue des Etats membres pour, lors des révisions des rapports périodiques, traiter des questions liées au genre et faire état de politiques promouvant un accès et une participation équilibrés des deux genres à la vie culturelle et / ou
- 2) Assistance technique fournit aux Etats membres et / ou
- 3) Mécanismes de coopération internationales de la Convention de 2003 et décisions de ces organes directeurs misent en œuvre de manière efficiente et coopération avec les partenaires externes promue et / ou
- 4) Capacités Institutionnels des Etats membres renforcées par le biais de la mise en œuvre efficiente de la stratégie globale de renforcement des capacités.

N	Indicateur de performance (PI) (trois au maximum) :	Base de départ (B) :	Cible quantitative et / ou qualitative (T) :		
			2014-2015	2014-2017	CAP 2014-2015
1	<p>Les indicateurs de performance de produits renvoient à ce que l'Organisation doit faire. Formuler des indicateurs de processus, qui renvoient aux différentes étapes de la mise en œuvre. Ex. « Nombre de pays bénéficiant d'une assistance technique ciblée pour l'intégration de l'éducation à la paix et aux droits de l'homme dans leurs politiques et programmes d'éducation » ou « Nombre de cadre stratégiques finalisés » ou « Nombre de partenaires médiatiques mobilisés pour favoriser « Les femmes font l'info » ou « N d'institutions d'enseignants formées à l'utilisation du Référentiel de compétences pour les enseignants en matière de TIC (ICT-CFT) ».</p> <p><u>Concernant le deuxième produit</u> indiqué ci-dessus un indicateur de performance pourrait-être « Nombre d'Etats membres soutenus avec de l'assistance technique afin d'introduire ou réviser leurs politiques culturels notamment en Afrique ».</p> <p><u>Concernant le quatrième produit</u> indiqué ci-dessus un indicateur de performance pourrait-être « Nombre d'ateliers et de programmes de renforcement des capacités conduits par l'UNESCO qui permettent de mieux connaître les principes en matière de genre, et en particulier les rôles des femmes en ce qui concerne le patrimoine immatériel » et/ou « % des participants qui recommanderais cet atelier ».</p>	<p>Données indiquant le point de départ ou le niveau de l'indicateur de performance au début et servant de point de référence en regard duquel les progrès ou les réalisations des produits peuvent être appréciés.</p> <p><u>Concernant le second indicateur de performance</u> une base de départ associée pourrait-être « 13 par période de deux ans ; dont 6 par période de deux ans en Afrique mais qui n'ont pas le profil approprié » et/ou « 80% des participants qui recommanderais cet atelier ».</p>	<p><u>Concernant le second indicateur de performance</u> une cible quantitative associée pour 2015 pourrait-être « 24 dont 12 en Afrique » et/ou « 90% des participants qui recommanderais cet atelier ». En outre, et en fonction du contexte, pourrait-être pertinent de définir une cible qualitative ; c'est-à-dire « 2-3 critères permettant de définir le profil approprié des participants ».</p>	<p><u>Concernant le second indicateur de performance</u> une cible quantitative associée pour 2017 pourrait-être « 40 dont 20 en Afrique » et/ou « 90% des participants qui recommanderais cet atelier ». En outre, et en fonction du contexte, pourrait-être pertinent de définir une cible qualitative ; c'est-à-dire « 2-3 critères permettant de définir le profil approprié des participants ».</p>	<p><u>Concernant le second indicateur de performance</u> une cible PAC (CAP) associée pourrait-être « 6 supplémentaire dont 4 en Afrique ».</p>
2					
3					
Produit N°2 :					
1					
2					

Règles :

- Au moins une base de départ par résultat escompté du C/5 est obligatoire.
- Les bases de départ et les cibles pour les produits ne sont pas obligatoires.
- La cible pour 2014-2015 doit être fondée sur le Plan de dépenses de 507 millions de dollars, prenant en compte le Programme ordinaire ainsi que les ressources extrabudgétaires disponibles et / ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.
- Tous les autres champs sont obligatoires.

Remarque : les indicateurs de performance et leurs informations associées sont comme des instantanées ou des images ponctuelles car ils reflètent une dimension du problème. Combiner tous les indicateurs de performance et leurs cibles associées devrait vous permettre de saisir l'essence du produit ou du résultat escompté du C/5 et soit de vous assurer qu'il est obtenu soit d'en comprendre les raisons. Il est recommandé d'avoir jusqu'à trois indicateurs par résultat escompté du C/5 ou produit.

Remarque : l'information saisie au Groupement de Résultat du 37 C/5 (« 37 C/5 Result Grouping ») sera automatiquement affichée dans les champs de l'Axe d'action/Institut de Catégorie 1/Chapitre.

Onglet Informations Budgétaires

Synthèse budgétaire (US\$) :

Les figures budgétaires reflètent l'allocation totale et les allotments annuels fournis à la Direction, aux Programmes, aux Services liés au programme et aux Services Internes. Elles sont ventilées par Axe d'action/Instituts de Catégorie 1/Chapitres et résultats escomptés du C/5. Le montant qui apparaît correspond à la somme de tous les Plans de travail sous le niveau respectif, ventilés par Programme ordinaire (y compris les Appropriations Additionnelles et les Fonds d'urgences additionnels), les ressources extrabudgétaires (y compris les Fonds d'urgences), les Instituts de Catégorie 1 et les Contributions en nature.

Remarque : ces informations sont téléchargées directement de FABS.

Objectif de mobilisation de fonds extrabudgétaires (US\$) :

Ce chiffre reflète l'objectif global de mobilisation des ressources pour chaque résultat escompté du C/5. La définition de cet objectif devrait prendre en compte la nécessité de hiérarchiser les domaines mis en évidence dans la stratégie affinée de mobilisation des ressources¹ (37 C/INF.28 et Corr.).

Justification de l'objectif de mobilisation de fonds extrabudgétaires

Les questions spécifiques suivantes ont pour objectif de préciser les hypothèses sous-jacentes à l'objectif de mobilisation de ressources pour chaque résultat escompté du C/5. Il doit être rempli après consultation avec les Divisions du Siège, bureaux hors-Siège, Instituts de Catégorie 1 concernés.

a- Appréciation des besoins et capacité d'exécution :

L'appréciation des besoins réels pour chaque résultat escompté du C/5, y compris les besoins déjà identifiés par les États membres ou autres parties prenantes relatifs à ce résultat escompté du C/5, doit être présentée brièvement. La capacité qui existe déjà au sein de l'Organisation pour atteindre ces cibles extrabudgétaires, ainsi que les ressources humaines et l'expertise additionnelle au Siège, hors-Siège et Instituts de Catégorie 1 qui devraient être couvertes par les fonds extrabudgétaires, doivent également être présentées.

b- Besoins budgétaires estimés :

Indiquer le financement nécessaire pour atteindre les cibles relatives à la part couverte par des fonds extrabudgétaires.

c- Opportunité(s) de mobilisation des ressources :

Définir, en coopération avec les unités de mise en œuvre concernées, les possibilités réelles liées au résultat escompté du C/5 sur la base, par exemple, de :

- (i) vos connaissances sur les priorités des donateurs dans les pays spécifiques, y compris en termes de fonds autobénéficiaires ;
- (ii) partenariats actuels ou à venir relatifs au résultat escompté du C/5 spécifique ;
- (iii) événements majeurs liés au résultat escompté du C/5 qui peuvent constituer des opportunités pour la mobilisation de fonds ;
- (iv) le montant des fonds levés pour chaque domaine thématique au cours du biennium précédent ; et

¹La stratégie a identifié un déficit de financement de 52,8 millions de dollars entre le « projet de 37 C/5 ajusté » et le Plan de dépenses de 507 millions de dollars, et stipulait qu'il fallait doubler le déficit de financement comme un objectif clé de la stratégie affinée. En pratique, cela signifie qu'un montant supplémentaire d'au moins 106 millions d'USD devrait être pris en compte dans les objectifs de mobilisation de ressources établis en vertu du CAP.

(v) l'existence d'un compte spécial alimenté régulièrement par des nouvelles contributions.

d- Responsabilité pour la mobilisation des ressources :

Indiquer qui est responsable de la mobilisation auprès de quels donateurs et partenaires potentiels, et dans quel contexte, par exemple (i) le rôle des Bureaux hors-Siège, Divisions du Siège ou des Instituts de Catégorie 1 ; (ii) l'articulation de la mobilisation des fonds centralisée et décentralisée ; (iii) campagne ou activités de levée de fonds autour d'un événement ou un aspect/région spécifique